



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COMPTE RENDU D'ANIMATION

Obligatoire

Intitulé : La politique documentaire

Bassin: Gennevilliers

Date :1 avril 2021

Animateurs: C. Le Bot **IA-IPR EVS**: P. Ruello

Nombre de présents : 23

Réunion à distance : M@classevirtuelle

Thématique : Politique documentaire (thématique 2019-2020 reportée sur 2020-

2021)

Parcours pluriannuel: non

Ordre du jour

Première partie : des éléments théoriques Deuxième partie : la mise en pratique

Intervenant

Jean-Patrick Legall-Dutertre

Synthèse/Contenu des interventions

L'intervention vise à apporter connaissances, compétences et outils dans la perspective de la mise en place d'une politique documentaire dans son établissement. Elle s'articule dès lors en deux parties : des données théoriques permettant de fixer le cadre dans lequel s'inscrit la démarche ; des éléments pratiques que chacun et chacune pourra s'approprier afin de participer à l'élaboration de la politique documentaire de son collège ou lycée.

En introduction : des précisions sur les objectifs visés par la politique documentaire dans un établissement scolaire.

Première partie :

Le cadre réglementaire général (*circulaire de mission des professeurs-documentalistes* du 30 mars 2017 et *rapport Durpaire*), académique (*Horizon 2024*) ainsi que celui propre à chaque établissement (*projet d'établissement ; contrat d'objectifs*).

Le cadre de travail permettant la conception, la mise en place et l'évaluation de la politique documentaire (chef d'établissement ; conseil pédagogique ; comité de pilotage et de suivi de la politique documentaire) et l'implication de tous les membres de la communauté éducative (en particulier élèves et parents)

Les outils qui permettront de dresser un panorama aussi complet que possible de l'existant (état des lieux des matériels et ressources; enquêtes sur les pratiques et activés pédagogiques...) et ceux qui permettront de mettre en lumière les succès et échecs de la politique documentaire (indicateurs de résultats).

Deuxième partie :

La démarche, pas à pas,documents et exemples à l'appui, et le travail de chacun dans l'élaboration de la politique documentaire, du ou de la documentaliste en particulier.

Conclusion:

La politique documentaire est d'abord et avant ou un travail collégial. Celui-ci est impulsé par le chef d'établissement et articulé par le comité de pilotage et de suivi au sein duquel le ou la documentaliste joue son rôle de spécialiste en matière d'information-documentation.

2021 est une année charnière avec notamment le nouveau projet académique porté par la Rectrice.

Sources et ressources

Les documents d'accompagnement sont en ligne sur MonNuage

Fil rouge de l'intervention : le diaporama réalisé par JP Legall-Durtertre (fichier intitulé PolDoc_00-Diaporama). Celui-ci a eu la gentillesse de nous transmettre ses notes (fichier intitulé PolDoc 00-Notes).

La première partie de l'intervention s'appuie sur des documents propres au Lycée Edmond Rostand de Saint-Ouen-l'Aumône où enseigne Jean-Patrick Legall-Dutertre (fichiers intitulés PolDoc_01-Analyse diagnostique Rostand et PolDoc_01-Recensement parc informatique

Rostand).

L'élaboration de la politique documentaire nécessite que l'on s'appuie sur nombre d'éléments et indicateurs à construire grâce à des questionnaires, indicateurs et grilles d'analyse (fichiers intitulés: PolDoc_02-Récap; PolDoc_02-Indicateurs de stratégie; PolDoc_02-Formalisation politique documentaire; PolDoc_02-Grille1; PolDoc_02-Grille2).

Compte-rendu
C. Le Bot
9 avril 2021